



Au Collège communal de Beauvechain

Place communale, 3
1320 Beauvechain

14 septembre 2020

Concerne avis d'enquête publique Ludaphar Votre référence : 1.777.51/PEU1-24/2020/S1406

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins,

L'association Action Environnement Beauvechain se déclare relativement satisfaite du nouveau projet Ludaphar, surtout par rapport à l'ancien projet « Tamet ».

En effet, il prévoit de conserver en l'état une partie de la zone naturelle avec des mesures de gestion appropriées.

Force est cependant de constater que le projet Tamet préservait l'intégralité de la roselière, alors qu'elle est amputée dans le nouveau projet Ludaphar !

La solution semble être à portée de main : déplacer l'immeuble au Nord Est (C/R/3/01 et 02) vers l'ouest, sur les deux parcelles adjacentes non bâties pour préserver l'intégralité de la roselière (voir le plan avec superposition ci-joint).

La route aussi a été déplacée vers l'Est, ce qui empiète d'autant sur l'aulnaie alluviale, habitat d'intérêt communautaire. Encore une fois, rapprocher le bâti de la chaussée pourrait résoudre ce problème et permettre de protéger un peu plus de nature... Depuis 2012 au moins, nous demandons que la voirie de liaison évite de traverser la zone centrale au PCDN.

Notre association insiste pour que toutes les assurances légales soient prises afin que la zone naturelle conservée ne puisse jamais être bâtie ou transformée en jardins ou parc. N'oublions pas que cette zone ne représente que la moitié de l'habitat d'intérêt communautaire qu'il aurait été souhaitable de protéger !

La « voirie résidentielle partagée » telle qu'elle nous avait été présentée lors de la réunion d'information du 10 décembre 2018 est devenue une route de transit à double voie, remettant en cause le projet communal de « Cœur de village » et la sécurité des riverains.

Comme Action Environnement Beauvechain le disait dans sa réaction du 15/12/2019 à l'enquête publique sur le Cœur de village : *« ...Il nous semble essentiel de garantir une coordination -voire une intégration- de l'ensemble. Nous pensons notamment à la liaison indispensable entre le cœur de Village et le projet Champs de Tamet, mais nous insistons pour que celle-ci soit réservée aux modes lents (piétons, vélo) et évite la zone humide que constitue l'aulnaie alluviale. »*

L'Etude d'incidences reconnaît que l'objectif est de répartir les flux automobiles *« néanmoins, des remontées de file pourront encore être présentes »*.
En effet, plus on a de routes, plus on a de voitures et trop de voitures tue la mobilité...

En matière architecturale, les volumétries et pentes de toit semblent s'inscrire dans l'esprit de la réglementation communale, sauf un immeuble de bureaux de 4 étages à toit plat proche du carrefour (BUR R3/01) : nous demandons instamment qu'il ne fasse pas exception à la règle !

Il faudra veiller aussi à ce que la (trop grande) place urbaine ne soit pas envahie de voitures et il conviendrait de revoir à la baisse le nombre de logements rue des Messes.

En conclusion, et malgré ces remarques, notre association apprécie les efforts consentis pour concilier protection de la biodiversité et promotion immobilière, ce qui est trop rarement le cas mais deviendra la norme dans le futur. Nous resterons bien évidemment vigilants lors de la concrétisation du projet.

Vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous accorderez à la présente, nous vous prions de croire, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, à nos salutations distinguées,

Christine Paillet-Moulaert,
Présidente

Voir aussi :

- Réaction d'Action Environnement Beauvechain asbl à l'enquête publique relative au plan intercommunal de mobilité (PICM) du 14/12/2005
- Observations d'Action Environnement Beauvechain asbl pour l'étude d'incidences des projets de développement immobilier à Hamme-Mille du 16/12/2008
- Réaction d'Action Environnement Beauvechain asbl au projet Ascencio du 7 juillet 2010
- Réaction d'Action Environnement Beauvechain asbl au projet de création d'un carrefour giratoire du 17/10/2010
- Réaction d'Action Environnement Beauvechain à l'enquête publique sur la création d'un carrefour giratoire (Ascencio) du 25/09/2011
- Réaction d'Action Environnement Beauvechain au projet Tamet du 25/11/2012
- Suggestions d'Action Environnement Beauvechain asbl pour l'étude d'incidences du projet Ludaphar du 31 décembre 2018
- Réaction à l'enquête publique su « Cœur de village » du 15 septembre 2019